



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt-six, le 5 mai à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le 29 avril 2026 s'est réuni à la mairie de SAINT-HERBLAIN sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Simon BRUNEAU, Sarah TENDRON, Myriam GANDOLPHE, Christian TALLIO, Elodie COUTURIER, Bernard GAUTIER, Isabelle LE SOMMER, Evelyne ROHO, Gérald CRESPEL, Michelle DEQUIDT PICOT, Marie DE NUCHEZE, Philippe BUTTAZZONI, Alexandra JACQUET

ÉTAIT EXCUSÉ :

Jérôme SULIM

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION :

Martine LE BAIL, Patrick MOREAU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Delphine BERTHELOT

DÉLIBÉRATION 2026-05-23

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CCAS POUR SIÉGER AU SEIN DE L'UDCCAS DE LOIRE-ATLANTIQUE

Hôtel de ville
BP 50167
44802 Saint-Herblain
Cedex
T 02 28 25 20 00
saint-herblain.fr

DÉLIBÉRATION 2026-05-23

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CCAS POUR SIÉGER AU SEIN DE L'UDCCAS DE LOIRE-ATLANTIQUE

Rapporteur : Bertrand AFFILÉ

L'Union départementale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale de Loire-Atlantique (UDCCAS 44), association régie par la loi du 1er juillet 1901, constitue un réseau départemental de coordination, d'information, de représentation et d'appui technique au service des CCAS et CIAS.

Elle a notamment pour objet :

- de représenter les CCAS auprès des institutions,
- de favoriser les échanges de pratiques,
- d'accompagner les élus et les professionnels,
- de structurer et animer le réseau départemental.

Dans ce cadre, il convient de désigner un représentant du CCAS pour siéger au sein de l'UDCCAS 44.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu les statuts de l'UDCCAS 44 ;

Considérant l'intérêt pour le CCAS de Saint-Herblain de participer au réseau départemental ;

Considérant la nécessité de désigner un représentant ;

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- de désigner Monsieur Simon BRUNEAU comme représentant du CCAS de Saint-Herblain auprès de l'UDCCAS 44 ;
- Le représentant est habilité à participer aux assemblées générales, prendre part aux travaux du réseau et exercer le droit de vote au nom du CCAS de Saint-Herblain dans les instances de l'UDCCAS 44 ;
- Le représentant pourra, le cas échéant, candidater aux instances de gouvernance de l'UDCCAS ;
- En cas d'empêchement, un suppléant pourra être désigné.

Le Conseil, après délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.

Pour ampliation,

La secrétaire de séance



Delphine BERTHELOT

Le Président du CCAS



Bertrand AFFILÉ